Soutien à des projets de transition écologique portés par les associations du territoire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Pornic agglo Pays de Retz est actuellement en cours de révision. Le prochain PCAET entrera en vigueur en 2027 et proposera des actions à conduire sur le territoire jusqu'en 2033 afin de poursuivre les efforts pour la baisse des émissions carbone, la réduction des consommations d'énergie, le développement des EnR et la préservation des ressources. Le Plan Climat constitue une véritable opportunité pour fédérer le territoire autour d'une ambition commune face au défi climatique. Ce recueil des initiatives s'inscrit dans cette dynamique collective afin que les associations puissent œuvrer elles aussi dans la mise en œuvre du PCAET et en faveur de la transition écologique sur le territoire.

Ainsi, par ce recueil des initiatives, les associations du territoire sont invitées à proposer des projets concrets qui s'intègrent dans l'un des quatre axes stratégiques du PCAET. Ces quatre axes forment une stratégie cohérente où la solidarité entre acteurs facilite les transformations du cadre de vie, où la création d'emplois locaux contribue à la souveraineté énergétique, et où la résilience du territoire dépend de la mobilisation collective. Chaque projet financé renforce cette dynamique territoriale.

2. LES QUATRE AXES DU PCAET 2027-2033

AXE 1 — Faire ensemble autrement : la coopération et la solidarité
La transition écologique s'ancre d'abord dans une éducation positive aux enjeux climatiques auprès de tous les publics, et dans la volonté de promouvoir un modèle de gouvernance du PCAET fondé sur la coopération territoriale et la mobilisation collective. Pour cela, il faut accompagner les réseaux d'acteurs — collectivités, associations, entreprises, habitants — et les fédérer autour d'une ambition commune. Cet axe est fondamental : sans coopération et éducation collective, aucune transformation écologique ne peut s'ancrer durablement sur le territoire.

AXE 2 — Faire du cadre de vie et des ressources naturelles un atout
L'adaptation de nos modes de vie passe par un habitat durable, des déplacements sobres et des consommations responsables. La préservation des ressources s’accompagne par la construction d'une véritable stratégie de biodiversité pour le territoire, afin de protéger les espaces naturels et de restaurer les milieux dégradés. Enfin, en améliorant la qualité de l'air et la santé environnementale des habitants, nous créons les conditions d'une meilleure vie et d'une résilience accrue face aux crises climatiques. Les transformations du cadre de vie sont possibles grâce à la coopération établie dans l'axe 1, et elles créent en retour les fondations pour des emplois locaux valorisant les ressources du territoire (axe 3).

AXE 3 — Créer de la valeur ajoutée et des emplois locaux
Créer une véritable souveraineté énergétique territoriale suppose de développer les énergies renouvelables locales et de réduire les dépendances énergétiques externes. Cela passe aussi

par l'encouragement des circuits courts et des productions locales, notamment agricoles et artisanales, pour ancrer la valeur économique et l'emploi sur le territoire. La promotion de modèles agricoles et industriels plus sobres, résilients et adaptés aux défis climatiques permet de valoriser les ressources naturelles identifiées dans l'axe 2, tandis que le développement des puits de carbone naturels (forêts, prairies, zones humides) renforce la capacité du territoire à atténuer les émissions.

AXE 4 — Rendre le territoire et ses acteurs plus robustes et résilients
La résilience du territoire commence par renforcer la culture du risque climatique et la conscience collective des enjeux face aux transformations environnementales. En anticipant les impacts du changement climatique, l'objectif est de limiter le coût économique et humain des sinistres, tout en aménageant le territoire de manière réfléchie, en tenant compte des zones à risques (inondations, tempêtes, incendies, sécheresses).

3. CALENDRIER

10 novembre 2026	Ouverture du recueil des initiatives
14 janvier 2027 de 16h30 18h00	Réunion d'information sur le PCAET et session de questions/réponses
31 janvier 2027	Clôture du recueil des initiatives à minuit (date d'envoi du mail faisant foi)
1ère quinzaine février	Analyse technique des dossiers
Février - mars 2027	Présentation des projets des candidats auprès des instances de Pornic agglo (Commission TEERT, Bureau Communautaire) et choix des candidats
À partir du 15 avril 2027	Signature de la convention de subvention

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Peut candidater toute association (loi 1901) du territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Le projet doit :

- Être construit par l'association qui en définit le contenu et en assure la mise en œuvre.
- S'inscrire explicitement à minima dans un des quatre axes du PCAET 2027-2033.
- Être nouveau ou s'appuyer sur un projet existant mais l'enrichir ou le poursuivre.
- Être engagé au cours de l'année 2027 (avant le 31 décembre 2027).

5. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Enveloppe totale : 10 000 € répartis en fonction de la nature des projets retenus.

Principes de financement :

- Subvention plafonnée à 70 % du budget total du projet et dans la limite de l'enveloppe totale.
- L'apport d'au moins 30 % doit être justifié (apport financier pur, bénévolat comptabilisé, ou autre subvention).
- Dépenses éligibles : frais de fonctionnement, formations, achat de matériel, interventions, etc... permettant la mise en œuvre du projet.
- Dépenses inéligibles : nourriture, carburant, locaux.

Versement :

Les modalités de versement seront déterminées dans la convention de subvention.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidature comprend obligatoirement le formulaire de candidature (Annexe 1) dûment rempli qui comprend :

- Un descriptif du projet
- Un budget détaillé avec les sources de financement
- L'identification précise de l'axe du PCAET visé
- La gouvernance du projet
- Les modalités de restitution envisagées

7. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les dossiers sont à envoyer par mail à l'adresse mail suivante : transitionecologique@pornicagglo.fr. Merci de bien vouloir indiquer l'objet suivant : « Recueil des initiatives Transition écologique — [Nom de l'association] ». Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat. Les dossiers de candidature doivent être au format PDF.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité et pertinence au regard des objectifs du recueil des initiatives et des axes stratégiques du PCAET
- Faisabilité du projet (calendrier, moyens, gouvernance)
- Potentiel d'impact sur le territoire

Processus de sélection :

1. Analyse par les services de Pornic agglo Pays de Retz (grille d'analyse en annexe 2) – selon la nature des projets, un jury composé d'autres directions de l'agglomération pourra être constitué pour affiner les sélections.
2. Décision prise par l'autorité territoriale au regard de l'analyse des propositions
3. Signature d'un acte d'engagement ou d'une convention

9. RESTITUTION ET SUIVI

Tout projet financé devra faire l'objet d'une restitution à Pornic agglo Pays de Retz. Selon la durée du projet, un bilan à mi-parcours et/ou une restitution finale devront être transmis. Le type de document et la date d'envoi seront à préciser dans l'acte attributif.

Le bilan à mi-parcours et/ou la restitution finale comprendront les éléments suivants :

- Un rapport d'activité synthétique présentant les actions réalisées, les résultats et l'impact auprès du public visé
- Tout document jugé pertinent par l'association (photos, évaluations, témoignages, etc.)
- Un bilan financier justifiant l'utilisation des fonds

10. CONTACT ET QUESTIONS

Pour toute question ou demande de précisions :

Mission Transition écologique : transitionecologique@pornicagglo.fr

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

À compléter et envoyer avant le 31 janvier 2027 à transitionecologique@pornicagglo.fr

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'association :

Statut juridique (loi 1901, SCIC, coopérative, etc.) :

Siège social / commune :

Date de création : _____

Nombre de bénévoles : _____ Nombre de salariés : _____

Représentant légal : _____
Téléphone : _____ Mail :_____

2. PROJET

Titre du projet :

Axe du PCAET (cocher le ou les axes visés) :

☐ Axe 1 — Faire ensemble autrement

☐ Axe 2 — Faire du cadre de vie et des ressources naturelles un atout

☐ Axe 3 — Créer de la valeur ajoutée et des emplois locaux

☐ Axe 4 — Rendre le territoire plus robuste et résilient

Décrivez votre projet (objectifs, public visé, calendrier, impacts sur le territoire) :

Le projet s'inscrit-il dans la continuité d'une action existante ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

3. BUDGET

Budget total du projet : _____ €

Demande auprès de Pornic Agglo Pays de Retz (70 % max) : _____ €

Apport de l'association (minimum 30 %) : _____ €

Sources de financement de l'apport :

☐ Apport financier interne ☐ Bénévolat ☐ Autre subvention

Précisez :

4. GOUVERNANCE ET PARTENAIRES

Pilote interne du projet :

Partenaires éventuels du projet (collectivités, entreprises, assos, etc.) – Vigilance sur la faisabilité d'un projet : Pensez à associer l'ensemble des partenaires dès la constitution de ce dossier :

5. RESTITUTION

Comment envisagez-vous de restituer ce projet à Pornic agglo Pays de Retz ? (rapport, événement, etc.)

Date et signature du représentant de l'association

Date : _____

Signature : _____

ANNEXE 2 : GRILLE DE SÉLECTION

Critères	Sous-critères	Barême de notation *Les notes indiquées dans le barème sont des repères. Une note intermédiaire (entre deux niveaux du barème) peut être attribuée si les éléments transmis s'y rattachent davantage.*
Pertinence du projet au regard des objectifs du recueil des initiatives et du PCAET (30 pts)	Niveau de cohérence avec les axes du PCAET (15 pts)	• 0 pt : Projet hors sujet. • 5 pts : Alignement artificiel ou très superficiel. • 10 pts : Réponse claire à 1 axe du PCAET. • 15 pts : Projet transversal répondant fortement à plusieurs axes du PCAET (ex: associer la biodiversité de l'axe 2 et la sensibilisation de l'axe 1).
	Caractère innovant (10 pts)	• 5 pts : Reconduction d'une action existante sans valeur ajoutée. • 10 pts : Projet réellement nouveau ou extension majeure d'un projet existant apportant une vraie nouveauté sur le territoire.
	Ciblage des publics (5pts)	• 2 pts : Un seul type de public visé • 5 pts : Capacité du projet à toucher des publics variés ou prioritaires (scolaires, habitants éloignés de la transition écologique, etc.).
Faisabilité du projet (30 (pts)	Réalisme du calendrier (5 pts)	• O pt : absence de calendrier • 5 pts : planning détaillé. L'action est-elle garantie d'être engagée en 2027 (avant le 31 décembre) ?
	Sécurité du cofinancement (10 pts)	• 0 pt : Les 30% d'apport ne sont pas justifiés ou reposent sur des subventions hypothétiques. • 5 pts : Apport basé majoritairement sur du bénévolat valorisé (plus difficile à garantir). • 10 pts : Autofinancement sûr à 100% (fonds propres de l'association ou subvention déjà votée).
	Gouvernance et partenariats (10 pts)	• 0 pt : Aucun pilote identifié, aucun partenaire associé. • 5 pts : Projet porté en silo par l'association seule. • 10 pts : Présence d'un pilote interne clair et implication concrète d'autres acteurs du territoire (coopération transversale). Modalités de la gouvernance explicitées.

	Éligibilité stricte des dépenses (5 pt)	5 pts : Le budget exclut-il strictement le carburant, la nourriture et les locaux ? Si non, le projet est pénalisé ou réorienté.
Impact Territorial et évaluation	Impact environnemental direct (climat / biodiversité) (15 pts max.)	Le projet génère-t-il une baisse concrète des émissions, une réduction des déchets, une action positive sur la qualité de l'air ou une action concrète sur les milieux naturels du territoire de Pornic agglo Pays de Retz?
	Impact social et ancrage local (10 pts max.)	Création de lien social, sensibilisation active, ou contribution à l'emploi/valeur locale.
	Qualité du mode de restitution et indicateurs de suivi (10 pts)	• 0 pt : Proposition vague • 5 pts : Promesse d'un rapport d'activité classique. • 10 pts : Proposition d'un mode de restitution chiffré et transparent permettant à l'agglomération de mesurer le retour sur investissement social et écologique du projet.